

DEPARTEMENT DE LA LOIRE
Mairie de OUCHES (42155)
Téléphone 04-77-66-86-45
Télécopie 04-77-66-93-64
mairie.ouches@wanadoo.fr

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 FEVRIER 2021

L'an deux mil vingt-et-un, et le vingt-deux février à vingt heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué par son Maire, Monsieur Yves CHAMBOST, s'est réuni sous sa présidence, à la salle des fêtes communale, 55, rue des Ecoles.

Date de convocation : 15 février 2021 - Date d'affichage : 15 février 2021

Nombre de membres afférents au conseil municipal : 15

Nombre de membres en exercice : 15

PRESENTS : *Monsieur Yves CHAMBOST, Maire, Mesdames et Messieurs Christiane SEGUIN, Pascal MARTIN, Myriam JEUNE, Stéphane DORÉ, Adjoint, Monsieur Robert MAILLET, Mesdames Mireille FOURNEL, Anne-Marie PIAT, Monsieur Alexandre FEVE, Madame Cosette GOUBY, Messieurs Pascal VALORGE, Thierry LAFOND.*

EXCUSEES : *Mesdames Mireille FERNANDES, Martine DESNOYER.*

ABSENTE : *Madame Chantal LÉPINE.*

Madame Mireille FOURNEL est nommée secrétaire de séance.

Le Procès-Verbal de la réunion du 25 janvier 2021 est approuvé à l'unanimité.

En préambule de la réunion, Monsieur le Maire accueille Monsieur Antoine VERMOREL, Vice-Président de Roannais Agglomération, Délégué au tourisme, à l'œnologie, à la gastronomie et aux espaces naturels touristiques, qui vient présenter le "Plan Tourisme" de l'agglo. Les conseils municipaux sont invités à s'associer à l'ensemble des projets du mandat : signalétique commune pour la promotion du Roannais, Route des vins en Côte Roannaise...

COMPTE-RENDU DES DELEGATIONS

conformément à l'article L.2122-23 du CGCT, Monsieur le Maire rend compte au Conseil Municipal des décisions prises en vertu des différentes délégations de pouvoir qui lui ont été données :

ainsi, depuis le 25 janvier dernier, plusieurs devis ont été validés :

- Serres de Commières: 1.139 € TTC (fleurissement du printemps) ;
- Servi-Plus : 490 € TTC (achat d'un logiciel de gestion de cantine par internet) + 374 € d'abonnement annuel ;
- Darty : opération "école numérique" (dont 16 tablettes) : 4329,81 € TTC ;
- FG.Net : 720 € (élagage de 2 platanes place du marché) ;
- Au Fil du paysage : 459 € TTC (décapage des massifs vers la mairie) ;
- CAILLOT SAS : 637,16 € (luminaires salle d'évolution et bibliothèque)

DCM N°2021/005 - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF DE L'EXERCICE 2020

Monsieur CHAMBOST laisse la présidence de l'assemblée à Madame Cosette GOUBY, Présidente de la Commission des Finances, et quitte la salle.

Madame GOUBY présente au conseil municipal le Compte Administratif 2020 de la commune, compte dressé par Mr CHAMBOST, et le met au vote.

Le compte administratif communal 2020 s'établit ainsi :

Fonctionnement

Dépenses 2020	- 474 759,43 €
Recettes 2020	+ 586 353,58 €
Résultat de l'exercice 2020	+ 111 594,15 €
Report 2019	+ 149 889,45 €
Soit un excédent de clôture de :	261 483,60 €

Investissement

Dépenses 2020	- 166 099,29 €
Recettes 2020	+ 272 868,26 €
Résultat de l'exercice 2020	+ 106 768,97 €
Report 2019	- 108 478,38 €
Soit un déficit de clôture de :	1 709,41 €

Restes à réaliser : dépenses : 172 136,43 €
recettes : 55 789,00 €
soit un solde négatif de **116 347,43 €**.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le Compte Administratif de l'exercice 2020.

Retour de Mr CHAMBOST dans la salle de Conseil.

DCM N°2021/006 - APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2020

Le Conseil Municipal, sur proposition de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité, le Compte de Gestion de l'exercice 2020 relatif au budget général, compte dressé par Madame Valérie MOUSSIERE, Trésorière Municipale, et qui, conformément au Compte Administratif, fait apparaître pour 2020 : un excédent de fonctionnement de + 111.594,15 € et un excédent d'investissement de + 106 768,97 €,

conduisant aux résultats de clôture suivants :

section de fonctionnement : excédent de clôture de : **261 483,60 €**
section d'investissement : déficit de clôture de : **1 709,41 €**

résultat global 2020 : + 259.774,19 €

DCM N°2021/007 - BUDGET DE LA COMMUNE : affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2020

Sur proposition de Mr le Maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- vu le résultat de fonctionnement de l'exercice 2020 (+ **261 483,60 €**),
- vu le résultat d'investissement de l'exercice 2020 (- **1 709,41 €**) et le solde des restes à réaliser en investissement (- **116 347,43 €**) qui laissent donc un besoin de financement dans cette section de **118 056,84 €**,
- décide d'affecter au compte de réserves (compte 1068), la somme de **118 056,84 €**.

Le solde disponible (**143 426,76 €**) sera inscrit, sur le budget primitif 2021, au compte 002 de la section d'exploitation "excédent antérieur reporté".

VOTE DES SUBVENTIONS POUR 2021

Le conseil municipal, après examen des différentes demandes formulées pour 2021, attribue les subventions suivantes :

Enveloppe de subvention votée pour 2021 : 7900, dont 1500 € pour le budget CCAS et 2400 € pour le cabinet médical, soit 4000 € à distribuer :

SOU DES ECOLES DE OUCHES	500 €
COOPERATIVE SCOLAIRE : dotation annuelle de 6€ par enfant (x105)	630 €
A.S. BOULES DE OUCHES	200 €
AUTOUR DU BPAN	300 €
ASSOCIATION DES COMBATTANTS DE OUCHES	200 €
A.D.A.P.E.I. Roanne	300 €
Les Restos du Cœur de la Loire	350 €
Dr Clown association	200 €
ADMR RENAISSANCE	100 €
COMITÉ D'ENTRAIDE DU ROANNAIS	50 €

Quant aux demandes formulées par les centres de formation de la région roannaise pour les élèves de Ouches qu'ils accueillent, le Conseil Municipal maintient à 50 € par jeune, la subvention annuelle attribuée à ces écoles. Ainsi :

M.F.R. de ST GERMAIN LESPINASSE : subvention pour 3 élèves **150 €**

Le montant total distribué sur le budget 2021 est de 3.030 € (réserve de 970 €).

DCM N°2021/008 - AMENAGEMENT DE LA PLACE CHANAL : demande de subvention au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux 2021

Monsieur le Maire rappelle que lors des précédents conseils municipaux, il a été décidé d'aménager en 2021 la Place Chanal afin de poursuivre les travaux de sécurisation et d'embellissement du cœur de bourg.

Cette place, d'environ 3000 m², à usage de parking (en particulier pour les usagers de l'école, mais également dans le cadre de toutes les manifestations organisées à la salle des fêtes) est très utilisée, et il convient de la refaire car son état est fortement dégradé en raison notamment de problèmes d'écoulement des eaux pluviales.

Le coût global de ces travaux est estimé à 69.507,15 € Hors Taxes (83.408,58 € TTC).

Une subvention départementale au titre de l'enveloppe de solidarité a déjà été sollicitée (et attribuée) pour ce projet.

Monsieur le Maire indique que ces travaux pourront également être subventionnés par une Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR 2021) au titre de la catégorie suivante :

Aménagement des conditions de vie, d'accueil et d'animation dans les communes : mise en valeur du bourg (embellissement d'une place aux abords des bâtiments publics).

Il présente le plan de financement suivant :

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL HT			
DEPENSES		RECETTES	
		ORIGINES	
Travaux	69.507,15 €	Subvention Départementale "enveloppe de solidarité 2020"	7 000,00 €
		DETR 2021	13 901,43 €
		Autofinancement	48 605,72 €
TOTAL	69.507,15 €	TOTAL	69.507,15 €

Entendu cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- approuve le projet décrit ci-dessus et décide de le réaliser en 2021 ;
- sollicite de Madame la Préfète de la Loire, une subvention la plus élevée possible au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (programme 2021), catégorie " *Aménagement des conditions de vie, d'accueil et d'animation dans les communes* " ;
- adopte le plan de financement tel que décrit ci-dessus ;
- indique que les crédits nécessaires au financement de ce projet seront inscrits au budget 2021, sur le compte 2315, opération 224.

DCM N°2021/009 - LOGEMENTS 1 et 151, RUE DES ECOLES : examen de la demande de suspension des loyers en raison de la crise sanitaire

Monsieur le Maire indique avoir reçu de la Maison TROISGROS une demande d'annulation des loyers des 2 logements loués pour les stagiaires du Restaurant à partir du 1er novembre 2020, pour toute la période de fermeture de l'Établissement.

Le Conseil Municipal,

Vu du code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L.1111-2 et L.2121-29,

Vu le bail signé le 15/12/2017 entre la société TROISGROS SA et la commune, et relatif à la location de l'appartement communal situé 151, Rue des écoles,

Vu le bail signé le 31/12/2019 entre la société TROISGROS SA et la commune, et relatif à la location de l'appartement communal situé 1, Rue des écoles,

Considérant que ces logements sont destinés à l'hébergement des stagiaires ,

Considérant que les restaurants sont fermés depuis le 30 octobre 2020 (Décret n° 2020-1310 du 29 octobre 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire),

Considérant que dans ce contexte, la Maison TROISGROS, en tant qu'entreprise particulièrement touchée par cette crise sanitaire, bénéficie du fonds de solidarité à destinations des entreprises cofinancé par l'Etat et les Régions,

Sur proposition de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, décide :

- d'accorder exceptionnellement l'exonération d'un mois de loyer pour les 2 logements (février 2021), soit les montants suivants :

Loyer 1, Rue des Ecoles : 552,53 €

Loyer 151, Rue des Ecoles : 493,98 €.

- prononce la réduction des titres 2021/51 et 52 pour ces montants.

INFORMATIONS DIVERSES :

* Elections départementales et régionales : elles se dérouleront les dimanches 13 et 20 juin 2021. Une demande sera faite pour le déplacement du bureau de vote dans la salle des fêtes.

La prochaine réunion du conseil municipal aura lieu le **lundi 29 mars 2021 à 20 heures**

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 22 heures 30.

"Procès-Verbal vu pour être affiché en exécution de l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales, le 23 février 2021."

**Le Maire,
Yves CHAMBOST**

